



## Divorce achat appartement

Par **Marie Helene Quessada**, le **08/07/2019** à **12:06**

Bonjour ,

Nous nous sommes mariés en février 2018, sans contrat de mariage. En mars 2018, nous avons acheté un appartement de 215.000 euros, avec un apport de ma part sur mon épargne salariale de 152.000 euros et un prêt de 73.000 euros. Mon épouse désire divorcer. Puis-je récupérer mon apport et rester dans l'appartement, en continuant à régler mon prêt ? Dois-je lui régler une indemnité ?

Remerciements.

Par **Visiteur**, le **08/07/2019** à **12:29**

Bonjour

Il faut apporter les preuves de la qualité de bien propre, de l'argent que vous avez apporté. Vous devrez à votre épouse la moitié des échéances déjà payées et voir avec le prêteur pour passer le crédit à votre nom.

Par **Tisuisse**, le **08/07/2019** à **13:11**

Bonjour Quessada,

Il faut vérifier si votre apport personnel a été mentionné sur l'acte notarié, et pour combien (clause de remploi). Dans le cas contraire, vérifier si vous avez les preuves de cet apport. Ensuite, vous contactez votre notaire pour avoir plus d'informations sur ce qui sera possible de faire.